

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION
AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 47

présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE 7 BIS

À l'alinéa 4, substituer à la première occurrence du mot :

« conditions »,

le mot :

« modalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel